

Congrès d'Annecy du 22 au 25 septembre 2009

**Quelles solidarités territoriales
face à la crise économique et écologique ?**

**ÉNERGIE, EAU, TÉLÉCOMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES,
VALORISATION DES DÉCHETS**

PROGRAMME PRÉVISIONNEL



SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Quelles solidarités territoriales face à la crise économique et écologique ?

énergie, eau, télécommunications électroniques, valorisation des déchets

Du monopole au marché : la transformation des systèmes énergétiques est arrivée à son terme. Du moins en apparence. Car, après la libéralisation, se profile une autre mutation, sans doute plus structurelle encore. La pénurie annoncée des énergies fossiles et la hausse concomitante des prix de l'ensemble des sources d'énergie imposent un redéploiement des capacités de production à l'échelle locale comme mondiale – parfois sur fond de tensions géopolitiques.

L'avènement des énergies renouvelables se double d'un retour remarqué de l'industrie nucléaire. Mais, autant la seconde est centralisatrice, autant les premières sont porteuses d'un courant décentralisateur inédit. Les réseaux d'aujourd'hui sont-ils prêts à accueillir les énergies de demain ? Hier pensée comme une politique nationale, l'indépendance énergétique se décline désormais aussi sur des territoires de taille intermédiaire (ceux de la région ou du département) impliquant, sur fond de réforme des collectivités locales, des solidarités territoriales nouvelles – ne serait-ce que pour pallier l'intermittence des productions éoliennes et, demain, photovoltaïques.

Ces questions reflètent des changements sociétaux tout aussi profonds : la maison autonome en énergie correspond aussi à des désirs individuels qui se juxtaposent aux logiques de péréquation. Là encore, face à une crise économique et sociale majeure, des solidarités sont à définir, pour que le petit consommateur ne soit pas le « dindon d'une farce » oligopolistique.

De même, les exigences des consommateurs sont au centre des réflexions qui animent les collectivités en charge du service public de l'eau. Confrontées à une demande accrue de transparence, ne serait-ce que pour le prix de l'eau, les collectivités se dotent d'outils destinés à répondre aux attentes du public (indicateurs de performance) tout en s'interrogeant résolument sur le mode de gestion le mieux adapté, à l'image de Paris qui a opté pour le retour en régie.

A côté des thématiques traditionnelles de l'énergie et de l'eau, ce 34^{ème} congrès de la FNCCR fera une place nouvelle aux télécommunications électroniques et à la valorisation des déchets. En créant deux collèges d'adhérents spécifiques pour ces compétences, elle entend favoriser les synergies entre services publics en réseaux. Un programme sera dédié à ces deux thèmes, le jeudi 24 septembre.



Ce programme prévisionnel est soumis à l'accord des intervenants pressentis. Une version définitive sera éditée ultérieurement.



09h00 Ouverture de l'exposition

Accueil des congressistes et des personnes accompagnantes.

09h30 Inauguration de l'exposition par Xavier PINTAT, Sénateur de la Gironde, Président de la FNCCR

**10h00 Conférences promotionnelles
12h30**

**12h30 Déjeuner à l'Impérial Palace ou à bord du Libellule
14h00 (croisière sur le Lac d'Annecy)**

**14h30 SÉANCE D'OUVERTURE
15h15**

Présidée par Xavier PINTAT, Sénateur de la Gironde, Président de la FNCCR, et Jean-Paul AMOUDRY, Sénateur de Haute-Savoie, Président du Syndicat d'électricité, des énergies et d'équipement de la Haute-Savoie, Vice-Président de la FNCCR.

En présence de Jean-Luc RIGAUT, Maire d'Annecy, et d'un représentant du Conseil général de Haute-Savoie

15h30 SÉANCE PLÉNIÈRE 1

17h00 Sécurisation des réseaux face aux risques climatiques, où en est-on ?

Présidée par Xavier PINTAT, Sénateur de la Gironde, Président de la FNCCR

Intervenants : Pierre-Franck CHEVET, Directeur général de l'énergie et du climat, du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire ; Philippe DUCENE, Conseiller général, Président du Syndicat départemental d'énergies de la Dordogne, Vice-Président de la FNCCR ; Michel FRANCONY, Président du Directoire d'ERDF ; Frédérique MASSAT, Députée de l'Ariège, Secrétaire générale du Syndicat départemental des collectivités électrifiées de l'Ariège ; Laurent TARDIF, Président du SYCABEL ; Charles REVET, Sénateur de Seine-Maritime, Président du Syndicat interdépartemental de l'eau Seine-Aval, Vice-Président de la FNCCR ; Bernard VADON, Président du SERCE

Les premières semaines de 2009 ont été marquées par la tempête Klaus, d'une violence comparable à celle de 1999, et la tempête Quiten, qualifiée de « non exceptionnelle » par Météo-France. Elles ont provoqué d'importants dégâts sur les réseaux de distribution d'électricité, se soldant par les chiffres impressionnants de respectivement 1,7 millions et 900.000 foyers privés de courant. Avec, à la clef, des répercussions sur d'autres services : eau et assainissement, écoles, administrations, téléphonie... , sans oublier l'impact économique de ces coupures d'électricité. Début février, les élus de la FNCCR ont formulé leurs demandes « d'après-tempête » pour sécuriser la distribution d'électricité. Outre un plan d'investissement de 10 milliards d'euros en cinq ans (visant l'éradication des fils nus en basse tension, ainsi que l'enfouissement ou le contournement des zones boisées par des lignes aériennes), les collectivités souhaitent tirer les enseignements de 2009 pour la gestion des situations de crise, obtenir pour l'électricité les mêmes droits que les autorités organisatrices des services publics d'eau et d'assainissement en termes d'informations, par le délégataire, sur la programmation des investissements incombant à ce dernier. Elles posent aussi la question de l'organisation territoriale d'ERDF. Quelques six mois après les tempêtes, où en est-on de ces propositions ?



17h15 SÉANCE PLÉNIÈRE 2

18h45 Service public et développement international, quels arbitrages ?

Présidée par Xavier PINTAT, Sénateur de la Gironde, Président de la FNCCR

Intervenants :

- Pierre GADONNEIX, Président directeur général d'EDF
- Gérard MESTRALLET, Président directeur général de GDF Suez

Le développement à l'international de champions nationaux comme EDF et GDF Suez pose la question de l'avenir de leurs missions d'intérêt général sur leurs territoires d'origine (France et Belgique). Si la séparation patrimoniale apporte des réponses en termes d'indépendance, elle doit s'accompagner d'une autre forme de transparence, celle des flux financiers (dividendes, investissements, pérennité du groupe) à long terme. Comment s'articulent des activités aussi différentes que les services publics d'eau et d'assainissement, du gaz, et la construction d'unités de production ou de terminaux méthaniers chez GDF Suez ? Quelle part réserve le groupe EDF dans sa stratégie aux activités régulées (réseaux et fourniture au tarif réglementé) par rapport à ses ambitions nucléaires aux Etats-Unis, en Chine ou au Royaume-Uni ?

Soirée libre



14h30

TABLE RONDE D

15h45 Énergie et acceptabilité sociale

Présidée par Ladislav PONIATOWSKI, Sénateur de l'Eure, Président du Syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure, Vice-Président de la FNCCR

Intervenants : Charles BEIGBEDER, Président directeur général de Poweo ; Jean-Marie DAUGER, Directeur général adjoint de GDF Suez ; Dominique MAILLARD, Président du Directoire de RTE ; Christophe MAUREL, EDF ; Mario MONTI, Médiateur pour la ligne THT France-Espagne ; Claude TURMES, Député européen

Un champ d'éoliennes, une centrale au gaz, un port méthanier ou... l'EPR : la production d'énergie emprunte des visages divers mais son impact sur l'environnement reste prégnant et suscite, pour chaque projet, des oppositions locales plus ou moins fortes, plus ou moins structurées. Comment assurer la décision publique ? Le syndrome Nimby (« not in my backyard ») est-il soluble dans des impératifs de sécurité et d'indépendance énergétique ? RTE ne peut plus faire abstraction de l'acceptabilité sociale, indique Dominique Maillard, son Président. Gage de qualité, l'enfouissement des réseaux a longtemps été un sujet tabou chez RTE. Le voici qui revient au premier plan avec la liaison transpyrénéenne désormais destinée à être souterraine à 100% côté français...

14h30

TABLE RONDE E

15h45 Photovoltaïque : le soleil a-t-il rendez-vous avec la lune ?

Présidée par Jean BESSON, Sénateur de la Drôme, Président du Syndicat départemental d'énergies de la Drôme, Vice-Président de la FNCCR

Intervenants : André ANTOLINI, Président du Syndicat des énergies renouvelables ; Bernard de la HAMAYDE, Conseiller général, Président du Syndicat départemental d'énergie de l'Aube ; Yves JAUTARD, Président de Technosolar ; Vincent JACQUES LE SEIGNEUR, Directeur de l'Institut national de l'énergie solaire ; Johan NIJS, Directeur général de Photovolttech

Le développement accéléré du photovoltaïque en fait-il l'énergie de demain ? La réduction des coûts de fabrication des panneaux, la miniaturisation qui va de pair avec l'accroissement des performances des cellules, semblent indiquer que cette « bulle verte », malgré son récent et brutal dégonflement, est amenée à durer. S'y ajoutent des innovations multiples, pour l'heure encore en laboratoire mais dont les développements commerciaux sont proches : stockage, peintures ou gels solaires... Incubation, solar valleys... : comment les collectivités peuvent-elles devenir des acteurs de ce développement par-delà leur seul rôle de financeurs de projets ? Qu'en attendent les industriels ?

14h30

TABLE RONDE F

15h45 La protection des ressources en eau

Présidée par Pierre BRUYERE, Président du Syndicat mixte du Lac d'Annecy

Intervenants : Olivier FERRY, Directeur du développement de l'Office national des forêts ; Marc LAMBERT, Directeur du Syndicat des eaux du Vivier (Ville de Niort) ; Jean-Michel LAYA, Responsable de l'unité des eaux souterraines d'Eau de Paris ; Christian LEPINARD, Directeur des services d'eau potable et d'assainissement de la Communauté d'agglomération d'Annecy

La protection des ressources utilisées pour la production d'eau potable implique généralement un partenariat entre les collectivités utilisatrices de l'eau et d'autres parties prenantes, telles que les petites collectivités dont le territoire est impacté par les mesures de protection, les propriétaires fonciers, les agriculteurs, les aménageurs, etc... Après un rappel des dernières évolutions juridiques en la matière, l'atelier présentera des exemples : modélisation d'une ressource karstique et gestion prévisionnelle d'étiage permettant de protéger la ressource de la Ville de Niort (Syndicat des eaux du Vivier), protection du Lac d'Annecy afin de l'utiliser pour la production d'eau potable (Communauté d'agglomération d'Annecy), impact des activités agricoles sur la ressource, actions correctives et préventives, partenariats en vue de faire évoluer les pratiques (Eau de Paris), optimisation du rôle protecteur du couvert forestier par une contractualisation entre propriétaires forestiers et collectivités en charge de l'AEP (Office national des forêts).

16h00 Séance ouverte au public

17h30 Conférence de Jean-Louis ETIENNE consacrée au réchauffement climatique

Médecin et explorateur, Jean-Louis ETIENNE a organisé de nombreuses expéditions à vocation scientifique, orientées vers une meilleure connaissance de l'environnement (Pôle Nord en 1986, Transatlantica en 1989-1990, mission « Banquise » du Polar Observer en 2002, expédition Clipperton en 2005). Après la projection d'un film retraçant ses travaux sur le réchauffement climatique, Jean-Louis ETIENNE fera une intervention et répondra aux questions du public.

19h30 Soirée savoyarde du Syndicat d'électricité, des énergies et d'équipement de la Haute-Savoie à l'espace Grand Bo (Le Grand Bornand)



09h00

SÉANCE PLÉNIÈRE 4

10h30 Réforme de l'État et des collectivités : quels territoires pour les grandes intercommunalités de services publics ?

Présidée par Jean-Jacques GUILLET, Député des Hauts-de-Seine, Président du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France, Vice-Président de la FNCCR

Intervenants : Pierre BERNARD, Conseiller municipal, Président du Syndicat départemental d'énergies du Tarn ; Antoine COROLLEUR, Conseiller général, Président du Syndicat départemental d'énergie du Finistère, Vice-Président de la FNCCR ; Edward JOSSA, Directeur général des collectivités locales, ministère de l'Intérieur de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales ; Claudy LEBRETON, Président de l'Assemblée des départements de France ; Jacques PELISSARD, Député du Jura, Président de l'Association des maires de France (AMF)

La réforme de l'État et la simplification du « millefeuille administratif » conduisent les grandes intercommunalités à s'interroger sur leur « optimum » territorial. Pour des services publics en réseaux, le regroupement à l'échelle minima départementale s'impose comme une évidence ; il permet en outre un dialogue réel avec des entreprises délégataires de taille souvent internationale. Faut-il préparer des modèles de coopération interdépartementale liés à des compétences souvent proches ? Quels modes de collaboration entre les territoires ruraux, les villes, les départements et les régions ?

10h45

TABLE RONDE G

12h15 Du centralisme industriel à la décentralisation énergétique : vers des réseaux et compteurs intelligents

Présidée par Michel SERGENT, Sénateur du Pas-de-Calais, Président de la Fédération départementale d'énergie du Pas-de-Calais, Vice-Président de la FNCCR

Intervenants : Pierre BIVAS, Président de Voltalis ; Fabien CHONÉ, Directeur général délégué de Direct Énergie ; Jean-Luc DUPONT, Maire de l'Île-Bouchard, Président du Syndicat intercommunal d'énergies d'Indre-et-Loire ; Jacques MOPIN, Administrateur national de l'UFC Que Choisir ; Jean VIGNERON, Directeur de projet ERDF

Eau, énergie, télécom... : le réseau « de papa » a-t-il vécu ? Avec l'émergence des énergies renouvelables, le réseau français doit supporter de nouveaux défis et, sans doute, devra-t-il être repensé à terme. Ainsi la réflexion autour des réseaux intelligents de distribution d'électricité (« smart grids ») doit-elle se fonder sur une meilleure maîtrise de la demande tout autant que sur la valorisation des sources renouvelables d'énergie (évolution des dispositifs de comptage, missions d'équilibrage local des GRD...). Quels réseaux et quelles solidarités territoriales faut-il imaginer pour les villes ou les régions autonomes de demain ? Combinés avec des compteurs intelligents, de tels réseaux peuvent-ils aider les Français à devenir des éco-consommateurs ?

10h45

TABLE RONDE H

12h15 La mise en commun de moyens au service de l'efficacité énergétique

Présidée par Jean-Claude MERCERON, Sénateur de Vendée, Président du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée, Vice-Président de la FNCCR

Intervenants : Jacky FAILLY, Directeur du développement de Moulins Habitat ; Serge GODARD, Maire de Clermont-Ferrand ; Daniel LAURENT, Sénateur de Charente-Maritime, Président du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, Vice-Président de la FNCCR ; Philippe VAN DE MAELE, Président de l'Adème

Les pics de consommation de l'hiver 2008-2009 ont mis en évidence les difficultés éprouvées par le parc de production électrique français à répondre aux exigences d'une consommation de pointe. L'équipement des ménages français en chauffage électrique, couplé à une isolation des bâtiments pas toujours optimale, impose de rechercher l'efficacité énergétique d'abord dans la réduction des consommations. Ici, les collectivités ont un rôle d'exemplarité et d'initiative majeur. Qu'il s'agisse d'aider particuliers et entreprises à agir ou d'intervenir sur ses propres bâtiments, la mutualisation des moyens à l'échelle territoriale s'impose comme la meilleure solution. Et les syndicats intercommunaux d'énergie, avec leur expertise, doivent devenir les véritables bras armés de cette politique de maîtrise de la demande d'énergie (MDE), symbolisée aujourd'hui par les certificats d'économie d'énergie (CEE).

10h45

TABLE RONDE I

12h15 L'intercommunalité dans le domaine de l'eau : concilier proximité, solidarité et efficacité

Présidée par Charles REVET, Sénateur de Seine-Maritime, Président du Syndicat interdépartemental de l'eau Seine-Aval, Vice-Président de la FNCCR

Intervenants : Alain CHOSSON, Vice-Président de la Confédération Logement-Cadre de Vie (CLCV) ; André FLAJOLET, Député du Pas-de-Calais, Président du Comité national de l'eau ; René HAAG, Vice-Président chargé de l'évolution institutionnelle du Syndicat des eaux et d'assainissement du Bas-Rhin ; Pierre VAN DE VYVER, Délégué général de l'Institut de la gestion déléguée ; un représentant du Conseil général des Côtes-d'Armor

L'évolution des services d'eau et d'assainissement dans un nombre significatif de départements conduit aujourd'hui à une organisation à deux niveaux : une implantation locale qui peut prendre diverses formes (syndicat intercommunal spécialisé, communauté de communes, commission géographique au sein d'une entité plus vaste...), qui soit proche des usagers et associe étroitement les élus locaux au fonctionnement des services ; une structure départementale de mutualisation de l'expertise et des moyens, qui prend souvent la forme d'un syndicat départemental (parfois interdépartemental). Ce modèle est-il généralisable à l'ensemble des départements ? Certains conseils généraux assurent une assistance aux collectivités, notamment par l'animation de réseaux de SPANC. Il faut également tenir compte de la perception que les usagers et leurs associations ont de l'organisation des services publics d'eau et d'assainissement. Une péréquation du prix de ces services à l'échelle départementale peut-elle améliorer leur image en faisant disparaître des disparités locales parfois difficiles à expliquer ?

12h30 Déjeuner à l'Impérial Palace ou à bord du Libellule 14h15 (croisière sur le Lac d'Annecy)

Café servi dans l'Espace Exposition

Programme établi sous réserve de l'accord des intervenants.



14h15 Café servi dans l'Espace Exposition
14h45 Temps libre, exposition

15h00 TABLE RONDE J

16h45 L'évolution des concessions d'électricité et de gaz

Présidée par Guy HOURCABIE, Conseiller général, Président du Syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre, Premier Vice-Président délégué de la FNCCR

Intervenants : Jacques LE CARPENTIER, Maire de Périers-sur-le-Dan, Président du Syndicat intercommunal du gaz du Calvados ; Jean PRORIOL, Député de la Haute-Loire, Président du Syndicat départemental des collectivités concédantes d'électricité et de gaz de la Haute-Loire, Vice-Président de la FNCCR ; Didier SEBAN, Avocat à la Cour ; un représentant d'ERDF ; un représentant d'EDF ; un représentant de GrDF

Dans un marché ouvert, les nouveaux modèles de cahiers des charges ne peuvent se contenter d'un simple toilettage juridique. Ils doivent intégrer des dispositions renforcées de protection des consommateurs et de programmation des investissements et garantir, par le contrôle des concessionnaires, la qualité de l'électricité et du gaz distribués, la transparence patrimoniale et financière nécessaires à la passation et au renouvellement de ces contrats. Il convient aussi de réfléchir à des avenants locaux destinés à intégrer les nouvelles missions et les nouveaux outils : services publics de fourniture d'électricité, maîtrise de la demande d'énergie, indicateurs de performance.

14h30 TABLE RONDE K

15h45 Eau : le choix du mode de gestion

Présidée par Raymond LANNUZEL, Vice-Président de Nantes-Métropole chargé de l'eau potable et de l'assainissement

Intervenants : Anne LE STRAT, Adjointe au Maire de Paris chargée de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des canaux ; Gérard MARTIN, Vice-Président du Syndicat des eaux d'Île-de-France, Vice-Président de la FNCCR ; Jean-Luc PERROUIN, Directeur de l'eau de Nantes-Métropole ; Patrick SITBON, Directeur adjoint du Syndicat des eaux d'Île-de-France

Compte tenu des enjeux croissants que représentent les services d'eau et d'assainissement pour une collectivité, les élus doivent aujourd'hui disposer d'éléments objectifs avant de prendre les décisions concernant l'organisation et le mode de gestion de ces services. L'atelier présentera le processus du choix du mode de gestion d'un grand service d'eau potable, en prenant trois exemples :

- le Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) qui a choisi la gestion déléguée après une démarche s'appuyant à la fois sur des études technico-économiques très complètes et sur une large information du public précédant la décision des élus ;
- la Ville de Paris, qui a retenu la régie après un examen de l'organisation et du fonctionnement des services d'eau potable dans les grandes villes européennes, ainsi qu'une étude prospective comportant l'examen d'une quinzaine de scénarios différents ;
- Nantes-Métropole, qui a choisi une organisation du service d'eau potable distinguant nettement l'autorité organisatrice (responsable de la définition des objectifs et du contrôle) et une pluralité d'opérateurs comprenant un opérateur public prépondérant mais n'exerçant pas un monopole puisqu'une partie du territoire est réservée à des opérateurs privés.

15h00 TABLE RONDE L

16h45 Entreprises locales de distribution d'énergie : quel statut et quelle taille en régime de concurrence ?

Présidée par Jean-Paul AMOUDRY, Sénateur de Haute-Savoie, Président du Syndicat d'électricité, des énergies et d'équipement de la Haute-Savoie, Vice-Président de la FNCCR

Intervenants : Gert de BLOCK, Secrétaire général de la CEDEC ; Olivier CHARNOZ, Directeur de la Régie du Syndicat électrique intercommunal du Pays Chartrain ; Jérôme SAFAR, Premier Adjoint au Maire de Grenoble, Président de Gaz Électricité de Grenoble (GEG) ; Jean-François MICHON, Directeur général d'Énergie Service de Belledonne ; Jean-Pierre VIOU, Directeur général stratégie et projet de SOREGIES, Président d'Entreprises locales d'énergie (ELE) ; Stephan WEIL, Président de Verband Kommunal Unternehmen (VKU) ; un représentant de la DGEC

Depuis le 1^{er} juillet 2007, les entreprises publiques locales d'énergie (ELD) courent le risque de voir leurs usagers céder aux appels de la concurrence... Ce qu'ils ne font pas. En parallèle, les ELD sont engagées dans des logiques concurrentielles où elles unissent leurs forces pour être compétitives, à l'exemple d'Alternat. Ou bien s'adosent à de grands groupes industriels : GDF Suez, Eni... Existe-t-il une taille critique des ELD ? L'émergence d'acteurs régionaux est-elle envisageable ? Et, pour ce faire, faut-il conserver un mode de gestion en régie ou opter pour la SEM ?

17h00 SÉANCE DE CLÔTURE

18h30

Présidée par Xavier PINTAT, Sénateur de la Gironde, Président de la FNCCR

Intervention d'un membre du Gouvernement

20h00 Dîner de gala de la FNCCR à l'Espace Rencontre d'Annecy-le-Vieux

Avec remise du Grand Prix des Certificats Blancs de la FNCCR



09h00 SÉANCE PLÉNIÈRE 4

10h30 Réforme de l'État et des collectivités : quels territoires pour les grandes intercommunalités de services publics ?

Programme commun à l'ensemble des congressistes cf. page 6

10h45 TABLE RONDE T1

12h15 Contrôler le service public des télécommunications

Présidée par Catherine PEYGE, Maire de Bobigny, Présidente du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC), Vice-Présidente de la FNCCR

Intervenants : Jacques BEAUVOIS, Président d'AXIONE ; Pierre DANON, Président directeur général de Numéricable ; Sophie GARNIER, Avocate à la Cour ; Philippe LEROY, Sénateur de la Moselle, Président du Conseil général de la Moselle ; François-Régis VALETTE, Président du SICOVAL

Le rapide développement des réseaux d'initiative publique (RIP) de télécommunications électroniques a mis en évidence la capacité des collectivités locales à penser un nouveau service public, dans un contexte où France Télécom se « banalisait » pour devenir un opérateur parmi d'autres. Ce service public suppose désormais un contrôle par les autorités concédantes, portant à la fois sur le patrimoine en cours de constitution et le service rendu aux usagers. Selon quelles modalités s'exerce-t-il ? Sur quelles compétences (externes et internes) les collectivités doivent-elles s'appuyer ?

12h30 Déjeuner à l'Impérial Palace ou à bord du Libellule

14h15 (croisière sur le Lac d'Annecy)

Café servi dans l'Espace Exposition

15h00 TABLE RONDE T2

16h45 Réseaux de fibre optique, très haut débit, zones blanches, grises et gris clair

Présidée par Fabienne LABRETTE-MENAGER, Députée de la Sarthe, Vice-Présidente du Conseil général de la Sarthe, Vice-Présidente de la FNCCR

Intervenants : Gilbert BLONDEAU, Conseiller général, Président du Syndicat mixte d'énergies, d'équipement et de E-communication du Jura ; Jean-François LE GRAND, Sénateur de la Manche, Président du Syndicat mixte Manche numérique ; Didier LOMBARD, Président directeur général de France Télécom ; Jean-Claude MALLET, Président de l'ARCEP ; Jean-François PELLETIER, Conseiller général, Président du Syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain

L'enjeu du très haut débit pose de multiples questions : propriété des réseaux, neutralité et partage des infrastructures, coût de déploiement... Avec, à chaque fois, des réponses à chercher du côté des collectivités locales. Puisque près d'un département sur deux est desservi par un réseau de fibre optique, le haut débit est bien devenu un service public local. Le chantier du très haut débit implique des acteurs nouveaux : syndicats d'énergie, syndicats d'eau et d'assainissement... et pose la question du partage des coûts. Sans oublier que l'aménagement numérique du territoire suppose aussi une couverture des zones blanches et des zones grises. L'annonce d'un plan de résorption des zones blanches par le secrétaire d'Etat à la Prospective, à l'Evaluation des politiques publiques et au Développement de l'économie numérique devrait permettre aux 364 communes non encore desservies par la téléphonie mobile d'être raccordées à échéance 2012. De même, le dégroupage des sous-répartiteurs devrait-il progressivement permettre aux offres ADSL de se déployer dans les zones grises. Existe-t-il un risque d'aboutir à des zones « gris clair » où, faute de très haut débit, l'ADSL comme la téléphonie mobile ne seraient accessibles que dans des conditions médiocres (faible débit, intermittence de la connexion...) et comment y remédier ?

17h00 SÉANCE DE CLÔTURE

18h30

Présidée par Xavier PINTAT, Sénateur de la Gironde, Président de la FNCCR

Intervention d'un membre du Gouvernement

20h00 Dîner de gala de la FNCCR à l'Espace Rencontre d'Annecy-le-Vieux

Avec remise du Grand Prix des Certificats Blancs de la FNCCR



JEUDI 24 SEPTEMBRE 2009

JOURNÉE VALORISATION DES DÉCHETS

Exposition ouverte de 8h00 à 18h15

09h00 SÉANCE PLÉNIÈRE 4

10h30 Réforme de l'État et des collectivités : quels territoires pour les grandes intercommunalités de services publics ?

Programme commun à l'ensemble des congressistes cf. page 6

10h45 TABLE RONDE D1

12h15 Maîtriser les volumes de déchets par une facturation incitative ou dissuasive et par le tri et le recyclage ?

Présidée par Jean-Noël LOURY, Vice-Président du Conseil général, Président de la Fédération départementale d'électricité de l'Yonne, Vice-Président de la FNCCR

Intervenants : Daniel BEGUIN, Directeur Déchets et sols à l'Adème ; Jean-Louis FOUSSERET, Maire de Besançon, Président de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon ; Hervé GRIMAUD, Directeur général de Recylum ; Eric GUILLON, Président directeur général d'Eco-Emballages

Le Grenelle de l'environnement et les dispositions législatives qui ont suivi prévoient la généralisation progressive d'une facturation aux usagers en fonction de la quantité de déchets collectés. Quelques collectivités françaises utilisent déjà la redevance incitative et mesurent ses effets positifs ou pervers sur les volumes à traiter et sur le coût du service. Ceux-ci dépendent beaucoup des actions d'information et de communication qui ont accompagné ou précédé le changement de tarification et de la manière dont les différents moyens de tri et de recyclage ont été pris en compte et intégrés de manière globale dans le système de gestion des déchets.

12h30 Déjeuner à l'Impérial Palace ou à bord du Libellule

14h15 (croisière sur le Lac d'Annecy)

14h15 Café servi dans l'Espace Exposition

14h45 Temps libre, exposition

15h00 TABLE RONDE D2

16h45 Valorisation de la biomasse : de nouvelles perspectives ?

Présidée par Jacques BLANC, Ancien Ministre, Sénateur de la Lozère, Président du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère, Vice-Président de la FNCCR

Intervenants : Yves AUVINET, Président de TRIVALIS (Vendée) ; Michel DELEBARRE, Ancien Ministre d'Etat, Député-Maire de Dunkerque ; Laurent MICHEL, Directeur général de la prévention des risques du MEEDDAT

De nouvelles perspectives s'ouvrent à la méthanisation avec l'agrément récent de l'Agence française de la sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSETT) qui devrait favoriser l'injection de biogaz dans les réseaux publics de gaz naturel. Les exemples d'Amiens, Lille, Montpellier, Dunkerque ou du Sevadec (Calais) montrent à la fois la maturité de la technologie et la nécessité d'optimiser la gestion des déchets ménagers ou assimilés à l'échelle intercommunale (fraction fermentescible). Des passerelles sont donc à trouver entre les intercommunalités spécialisées dans l'énergie et celles œuvrant dans les déchets. La filière agricole n'est pas en reste, à l'image de l'usine de Changé (Mayenne) exploitée par Séché environnement.

17h00 SÉANCE DE CLÔTURE

18h30

Présidée par Xavier PINTAT, Sénateur de la Gironde, Président de la FNCCR

Intervention d'un membre du Gouvernement

20h00 Dîner de gala de la FNCCR à l'Espace Rencontre d'Annecy-le-Vieux

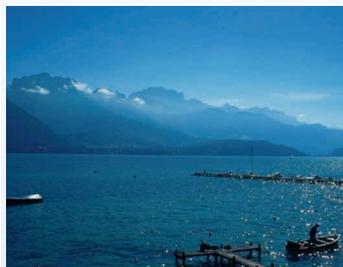
Avec remise du Grand Prix des Certificats Blancs de la FNCCR



CIRCUITS TECHNIQUES
ET TOURISTIQUES

CIRCUIT A - Annecy

Visite de deux usines de traitement des eaux d'Annecy et vieux quartiers d'Annecy.



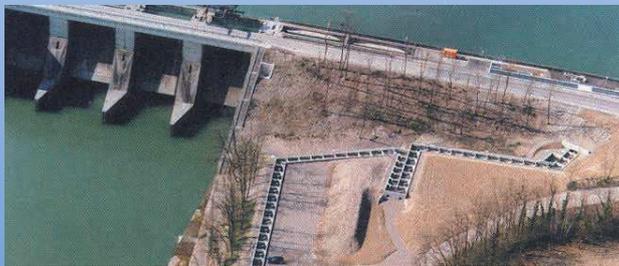
CIRCUIT B - Ain - Genève

Visite du CERN (Conseil européen pour la recherche nucléaire) et vieux Genève.



CIRCUIT C - Ain - Genève

Visite de la centrale photovoltaïque, et de l'usine-barrage de Verbois et vieux Genève.



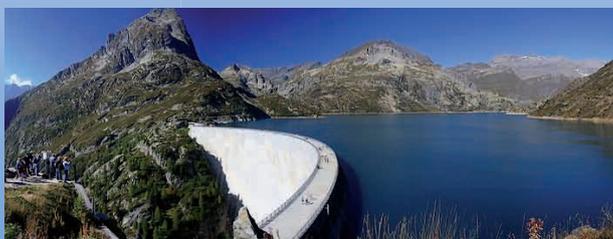
CIRCUIT D - Ain

Visite de la centrale nucléaire du Bugey et découverte de la cité médiévale de Pérouges.



CIRCUIT E - Haute-Savoie - Suisse

Visite du barrage hydroélectrique d'Emosson et de la centrale de Vallorcine au pays du Mont-Blanc (attention : retour prévu à 17h minimum).



PLAN D'ANNECY



LIEU DE LA MANIFESTATION

Impérial Palace
Allée de l'Impérial - 74000 Annecy

TRANSPORT

Par la route

Annecy est desservie par l'autoroute A41 (E712)

Distance entre Annecy et quelques villes :

- Genève : 48 km (dont 20 km d'autoroute)
- Chambéry : 50 km (dont 32 km d'autoroute)
- Grenoble : 109 km (dont 96 km d'autoroute)
- Albertville : 43 km
- Bourg en Bresse : 113 km (dont 66 km d'autoroute)
- Lyon : 139 km (dont 128 km d'autoroute)
- Saint-Etienne : 188 km (dont 180 km d'autoroute)
- Paris : 545 km (tout autoroute)

Par avion

Aéroport Annecy Haute-Savoie Mont Blanc
8, route Côte Merle - 74 370 Metz-Tessy (6 km d'Annecy)
Liaisons avec Paris, compagnie Air France, 2 allers-retours quotidiens pour Paris
Tél. : 0820 820 820 ou sur www.airfrance.fr

Par le train

Gare SNCF : place de la Gare, à Annecy
Tél. : 04 50 33 81 00
Pour les réservations et achats de billets par téléphone, téléphonez au 3635
ou sur le site Internet : <http://www.voyages-sncf.com>
Annecy - Paris : TGV direct 3h45

BONS DE RÉDUCTION SNCF

Les bons de réduction SNCF (réduction de 20%) seront envoyés avec la confirmation d'inscription.

HÉBERGEMENT

Les réservations se font par ordre d'arrivée des bulletins, et ne pourront être satisfaites que dans la mesure des disponibilités et sous réserve du versement d'arrhes. Les arrhes garantissent la réservation de la chambre et sont déduites de la facture finale à régler directement à l'hôtelier lors de votre départ.

Les demandes seront satisfaites jusqu'au 17/07/2009 ; au-delà de cette date, Annecy Congrès ne garantit pas la disponibilité dans les hôtels. Les demandes par fax ne seront traitées qu'en cas de règlement par carte bancaire. Une confirmation individuelle avec les coordonnées de l'hôtel sera envoyée par courrier à l'adresse indiquée sur le bulletin.

PROGRAMME DES ACCOMPAGNANTS

Chaque visite ne peut s'effectuer qu'à partir d'un minimum de 25 personnes. En dessous de ce seuil, nous serons contraints de devoir annuler les visites. En cas d'annulation, les règlements effectués seront remboursés dans leur intégralité.

INSCRIPTION

Les inscriptions sont à retourner directement à la FNCCR :
20, boulevard Latour-Maubourg - 75007 PARIS
Tél. : +33 (01) 40 62 16 40 - Fax : +33 (01) 40 62 16 41
E-mail : fnccr@fnccr.asso.fr

DROITS D'INSCRIPTION

Les demandes d'inscription doivent être faites au moyen du bulletin d'inscription ci-joint et transmises avec le règlement correspondant (libellé à l'ordre d'Annecy Congrès).

Les droits d'inscription comprennent :

- le badge d'accès à toutes les sessions et à l'exposition
- les pauses café
- la pochette de documentation
- l'accès aux différentes options du programme sur inscription et dans la mesure des places disponibles
- les actes du congrès

CONFIRMATION

A réception de la fiche d'inscription dûment remplie, chaque participant recevra une confirmation de participation avec le nom et l'adresse de son hôtel.

ANNULATION

Seule une annulation signifiée par écrit à l'adresse ci-dessus (par courrier, fax ou E-mail) au plus tard 40 jours avant la date d'arrivée autorisera le remboursement des sommes perçues (déduction faite des frais de dossier).





SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU
ET DE L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES

Tél. : 01 40 62 16 40 - Fax : 01 40 62 16 41 - E-mail : fnccr@fnccr.asso.fr



Tél. : 04 50 45 00 58 - E-mail : contact@annecy-congres.com - www.annecy-congres.com

POUR L'EXPOSITION :

CEB - CONGRÈS EXPOSITION DE BORDEAUX

Jean-Paul ROBIN - Tél. : 05 56 11 88 60 - E-mail : jp.robin@bordeaux-expo.com



FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES

20, boulevard de Latour-Maubourg
75007 PARIS

Tél. : 01 40 62 16 40 - Fax : 01 40 62 16 41 - E-mail : fnccr@fnccr.asso.fr

consultez nos sites : www.fnccr.asso.fr / www.clairenergie.fr / www.energie2007.fr / www.servicedeau.fr